

Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Séance du mardi 24 mai 2022

Membre de droit : Monsieur le président, Guillaume GELLÉ

Membres présents :

Collège professeurs : Jean-Bernard BEHR, Stéphanie CAILLIES, Éric CASTAGNE, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Emmanuel GUILLON, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Pierre MILLET, Philippe ODOU, Guillaume PIERRE, Maud ROTGER, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Laurence VOUTQUENNE, Virginie ZENINARI

Collège autres enseignants : Jules ASSIH, Aurélie BIGOT, Céline BOHNERT, Jean-Michel BRICAULT, Emilie BUACHE, Céline BURGER, David CARTON, Rémi EVRARD, Emmanuelle GAUTHERAT, Mickaël GILLIOT, Fabienne GRELLEPOIS, Nicolas HORNY, Cédric JACQUARD, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Fabien LEGRAND, Céline SCHNEIDER

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Charlotte DELCOURT, Sandrine FAVIN, Jennifer GEERAERTS, Romain RIVET

Collège étudiants : Henry CADENNE, Nathan LE FLOCH, Nicolas LEROUX, Zaya LIRICE, Valentine MANCEL, Matéo MEVIZOU, Augustine MILLET, Jean-Yves MUSEMA MBO, Merem TAHAR-ABOUBAKAR, Fatalmoudou TOURE, Wyet VIALLARD

Invités : Ahlem ARFAOUI, Olivier DUPERON, Damien JOUET, Aurore LONCHAY, Karelle MASCRET, Marie OLIVIER, Yannick REMION, Marie-Odette VICTOR

Membres excusés : Roselyne ALLEMAND, Sébastien ALMAGRO, Abdelilah BELJEBBAR, Sylvie BERTAIL-FASSAERT, Jérôme BONNEFOI, Ségolène BUFFET, Garance COULLET, Kim DUNTZE, Marie-Noëlle GABET, Sophie GANGLOFF, Anne GILSON, Frédéric GUGELOT, Corinne JUPILLAT, Isabella MORRONE, Stéphanie SIMON, Grace STOCKTON-BLIARD, Claire VALLET, Vincent VUIBLET, Marta Inès WALDEGARAY

Membres représentés :

Roselyne ALLEMAND et Sophie GANGLOFF ont donné pouvoir à Christophe CLEMENT

Frédéric GUGELOT a donné pouvoir à Jean-Bernard BEHR

Vincent VUIBLET a donné pouvoir à monsieur le président Guillaume GELLÉ

Marta Inès WALDEGARAY et Isabella MORRONE ont donné pouvoir à Marie-Renée DE BACKER

Abdelilah BELJEBBAR a donné pouvoir à Emilie BUACHE

Anne GILSON a donné pouvoir à Jean-Michel BRICAULT

Ségolène BUFFET a donné pouvoir à Cédric JACQUARD

Corinne JUPILLAT a donné pouvoir à David CARTON

Garance COULLET a donné pouvoir à Nicolas LEROUX

Claire VALLET a donné pouvoir à Matéo MEVIZOU

Ordre du jour :

1. Points d'informations

2. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2021

3. Election du vice-président étudiant

4. Evaluation HCERES

5. Election des membres du collège usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

6. Questions diverses

1. Points d'informations :

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour. Il fait lecture des pouvoirs et des personnes excusées.

Monsieur le président fait lecture d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux.

2. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2021 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 est soumis au vote.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021, à l'unanimité.

3. Election du vice-président étudiant :

Monsieur Matéo MEVIZOU, seul candidat, se présente.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN demande quels sont les moyens mis à la disposition du vice-président étudiant pour mener des actions.

Monsieur Damien JOUET répond que le vice-président étudiant a des moyens financiers puisqu'il préside la commission CVEC permettant la répartition de l'enveloppe du même nom.

Monsieur le président indique qu'à cela s'ajoutent les moyens de l'établissement en général. Il rappelle également l'importance du rôle du vice-président dans l'évaluation HCERES, notamment pour l'offre de formation.

Monsieur Matéo MEVIZOU met l'accent sur l'importance des moyens humains, notamment les associations étudiantes.

Madame Merem TAHAR-ABOUBAKAR indique qu'à Troyes, il n'y a pas d'engagement étudiant. Elle demande quels seront les moyens mis en place pour ce campus.

Monsieur Matéo MEVIZOU répond que dans un premier temps, il faut recenser les associations sur place. Il faudra voir avec les élus sur place le travail qui pourrait être fait avec les associations présentes sur place afin de redynamiser le campus de Troyes. Le but est de généraliser la vie étudiante de Reims sur les campus délocalisés.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne a élu Monsieur Matéo MEVIZOU vice-président étudiant avec **54 voix pour et 5 votes blancs.***

4. Evaluation HCERES :

➤ Volet formation:

Monsieur Damien JOUET présente le volet formation. Il rappelle le calendrier de l'évaluation et de la phase d'accréditation. Il s'agit ici de valider les rapports d'autoévaluation de l'ensemble des formations de l'université afin de permettre leur remontée au HCERES. Le dossier d'autoévaluation comprend le rapport et des éléments de preuve (les taux d'insertion professionnelle, la composition du conseil de perfectionnement, le dernier rapport du conseil de perfectionnement, les maquettes de la formation).

Monsieur Damien JOUET détaille les formations par composante de l'université. Il rappelle que l'établissement est accrédité pour des mentions de diplôme et non les parcours qui composent le diplôme.

Concernant l'INSPE, madame Nathalie TRANNOY-ORBAN demande si le parcours préparatoire au professorat des écoles 2022-2023 est celui de Chaumont.

Monsieur Damien JOUET répond par l'affirmative. Ce parcours n'est pas évalué puisqu'une formation doit exister depuis au moins 2 ans pour être évaluée.

Concernant l'UFR STAPS, madame Emmanuelle GAUTHERAT indique que l'effectif étudiant en licence est de 1039 et de 128 en master. Elle demande ce que font les étudiants à la suite de la licence.

Monsieur Damien JOUET répond que la majorité des étudiants en STAPS s'oriente vers des masters MEEF portés par l'INSPE.

Monsieur le président ajoute qu'il y a beaucoup d'insertion professionnelle après la licence de STAPS. Il s'agit d'une licence générale très professionnalisante.

Monsieur Damien JOUET complète en expliquant que la licence professionnelle AGOAPS est une licence en adossement avec les fédérations françaises de sport. Cela permet à l'étudiant de valider à la fois la licence et le brevet professionnel pour être ensuite recrutés par les fédérations.

Madame Ahlem ARFAOUI ajoute qu'en seconde année, les étudiants ont une carte professionnelle permettant d'être animateur dans les centres de loisirs.

Madame Virginie ZENINARI indique que l'affichage en une seule mention de la licence STAPS semblerait plus clair.

Monsieur Damien JOUET répond que l'affichage en une mention unique n'existe plus. Un affichage expliquera la troisième année mais les deux premières années resteront communes. De plus, beaucoup d'étudiants connaissent déjà le parcours qu'ils souhaitent faire et ne comprennent pas que les premières et deuxièmes années soient mélangées. Le tronc commun est identique pour les deux premières années.

Concernant l'IUT de Troyes, madame Emmanuelle GAUTHERAT demande à qui s'adresseront les licences professionnelles qui ne seront pas transformés en BUT.

Monsieur Damien JOUET répond que ces licences sont ouvertes aux publics en formation continue ou en apprentissage. De plus, il y a tout un public en BTS. Ces licences accueillent également des publics de deuxième année de licence.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande pourquoi, d'un point de vue stratégique, ces licences sont placées sur l'IUT plutôt que sur une composante.

Monsieur le président répond qu'il ne s'agit pas d'un point stratégique de l'université. Si ces licences ne pouvaient pas s'inscrire dans une mention de BUT, l'offre de formation a été conservée ainsi. La stratégie viendra ensuite avec une analyse du public. Un étudiant de BUT peut poursuivre ses études. En licence professionnelle, l'insertion est de 100%. Les licences professionnelles amenant à la poursuite d'études disparaîtront à la prochaine accréditation. Les finalités de formation sont différentes. L'arrêté créant le BUT comporte un volet s'adressant notamment aux composantes qui ne sont pas des IUT pour permettre un assouplissement de la licence professionnelle dans sa mise en œuvre.

Concernant les formations doctorales, madame Virginie ZENINARI demande si, comme pour les autres formations, il y a eu une relecture administrative.

Monsieur Damien JOUET répond par l'affirmative, tous les dossiers ont été relus. Il reste une interrogation sur le nombre de thèses dans le périmètre de l'université, à savoir s'il s'agit du nombre de thèses soutenues ou du nombre de thèses totales.

Madame Virginie ZENINARI n'a pas l'impression qu'il y a eu un travail d'homogénéisation entre les dossiers des trois écoles doctorales et qu'il manque un peu la notion d'établissement.

Madame Marie OLIVIER indique qu'un même comité va analyser les trois écoles doctorales. Les experts auront des EDs attribuées. Si les dossiers sont très hétérogènes, cela sera relevé.

Monsieur le président indique qu'il faut que les éléments soient homogènes mais la rédaction peut être différente pour les dossiers. Cela sera vérifié.

Monsieur Damien JOUET ajoute que les données numériques quantitatives (fichier Excel) sont homogènes puisque ce sont les mêmes données. De plus, la plateforme ADUM génère elle-même les indicateurs HCERES.

Monsieur le président ajoute que l'une des difficultés est d'intégrer l'ED ABIES dans le paysage de l'URCA. Les experts doivent avoir la vision de quatre EDs en n'en évaluant que trois.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY indique que dans tous les dossiers de licence, il est indiqué qu'il n'y a pas d'enquête sur le devenir des diplômés. Elle demande si cela aurait dû être fait ou si cela sera fait à la prochaine accréditation.

Monsieur Damien JOUET répond qu'après une licence générale, les étudiants, en majorité, poursuivent leurs études. La question pourrait se poser à l'avenir.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY s'est posée la question pour la provenance des étudiants.

Monsieur le président indique que cela peut être fait à l'initiative des responsables de licence. Concernant la question précédente, il y a une stratégie nationale sur le fonds d'insertion professionnelle. L'Etat a fait le choix de se concentrer sur les licences professionnelles et les masters. Il pourrait être cependant intéressant d'avoir les taux d'insertion professionnelle de certains diplômes, par exemple la licence STAPS.

Concernant les fonds d'entrée dans les licences, monsieur le président explique qu'il commence à y avoir, *via* Parcoursup, des éléments sur l'origine géographique des étudiants. Il pourrait être intéressant pour l'université de mettre en place ces enquêtes.

Monsieur David CARTON demande s'il est possible d'avoir une vision globale de leur qualité ou des principaux points forts et points faibles des formations.

Monsieur Damien JOUET présente les forces et faiblesses identifiées. Les forces concernent l'offre de formations diversifiée, un lien fort avec la réalité des acteurs socio-économiques du territoire, une meilleure visibilité sur quatre pôles d'expertise, le développement de formations en partenariat avec d'autres établissements, une réussite aux appels à projet nationaux et régionaux, la politique d'accompagnement des étudiants à l'orientation et à la réussite, une insertion professionnelle de qualité et supérieure à la moyenne nationale dans certaines formations, une BU de qualité et labélisée, un tutorat étudiant de qualité, les dispositifs d'aide à la réorientation, un développement sur le volet administratif et scolaire, le déploiement réussi des réformes, une labélisation « Bienvenue en France » et un lien recherche et formation en deuxième et troisième cycle.

Les faiblesses identifiées concernent un manque de lisibilité et d'attractivité de l'offre de formations, les formations en anglais, l'attractivité en doctorat et dans certaines filières de licence ou de master, la politique de formation en troisième cycle, l'instabilité de l'offre de formations au cours de la période d'accréditation, le lien entre le premier et le deuxième cycle, la démarche d'aide à la réussite des étudiants insuffisamment exploitée, les nouvelles pédagogies, la démarche qualité insuffisamment développée dans les directions centrales, la structuration et le pilotage de l'offre parfois complexe, une charge d'enseignement élevée et déséquilibrée, une disparité forte d'encadrement entre formations.

Monsieur le président remercie les personnes ayant été impliquées dans la rédaction des dossiers d'autoévaluation. Il insiste sur le fait qu'il faudra développer les formations en anglais. Un travail est en cours sur le problème de la charge d'enseignement. L'un des points forts à prendre en compte est le travail fait sur l'adossement des masters à la recherche, ce qui pourrait permettre d'avoir plus de candidats au niveau des doctorats.

Monsieur Hacène FOUCHAL n'est pas d'accord avec le fait de dire que la crise sanitaire a permis de faire apprendre certaines méthodes d'apprentissage.

Monsieur le président indique qu'au niveau national, la crise sanitaire a permis une grande avancée de l'utilisation du numérique dans les universités. Il ne faut pas lire à travers le numérique une alternative exclusive à l'enseignement traditionnel.

Madame Virginie ZENINARI demande si un suivi est réalisé sur la formation d'origine des étudiants pour la réussite en première année et si une réflexion a été faite sur les modifications apportées par la réforme du bac.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il existe un suivi des profils étudiants en fonction de leurs parcours. Cela sera accentué par le projet AILES. Un travail est également réalisé avec le rectorat sur la bonne orientation des étudiants.

Monsieur le président ajoute que cette orientation joue également un rôle important dès la seconde. C'est un peu tôt pour tirer un bilan de la réforme du lycée puisqu'il n'y a eu qu'une rentrée depuis. Cette réforme des lycées a appris aux lycéens à personnaliser leurs parcours de formation. La demande de personnalisation lors du premier cycle va s'accroître. Il va falloir répondre à cette demande de personnalisation afin de rester attractif vis-à-vis des lycéens.

Madame Virginie ZENINARI indique que les étudiants de première année de licence physique chimie ont entendu au lycée qu'ils pouvaient abandonner les mathématiques car cela n'était nécessaire que pour les prépas.

Monsieur le président répond que cela va être corrigé dès la rentrée prochaine.

Monsieur Damien JOUET indique que l'étape importante est la première année. En effet, les taux de réussite en première année n'ont rien à voir avec ceux de deuxième ou troisième année. Beaucoup d'étudiants changent d'orientation à la fin de leur première année et réussissent après. Le but est d'orienter les élèves dès le lycée afin d'éviter cette réorientation en première année.

Monsieur le président indique qu'il faut également prendre en compte l'accroissement des demandes de formation par apprentissage, y compris dans des licences générales. A l'heure actuelle, le système de bourse est très peu performant. Il ne prend pas en compte le fait qu'un étudiant peut ne plus dépendre de ses parents, ce qui peut créer des injustices pour la réussite des études. La seule voix qui permet l'égalité des chances est l'apprentissage. Une réflexion devra être menée sur cette question.

Monsieur Jean-Bernard BEHR demande quelles actions pourraient être menées pour l'évaluation des enseignements.

Monsieur Damien JOUET répond que le référentiel de questions va être retravaillé pour une mise en place en septembre 2024.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les rapports d'auto-évaluation pour l'ensemble des formations du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle et le renouvellement des spécialités pour les formations d'ingénieurs de l'EiSINE et leur transmission au HCERES, à l'unanimité.

➤ **Volet recherche :**

Monsieur Christophe CLEMENT présente le périmètre de la recherche à l'université. Il rappelle la méthodologie employée pour les dossiers de cette auto-évaluation, ainsi que le calendrier. Les forces identifiées pour la partie recherche portent sur : un projet d'établissement établi et bien connu autour de la bioéconomie/environnement, une politique scientifique ambitieuse, une structuration autour des pôles d'application bien ancrée, une dynamique et une trajectoire plutôt positives, un rapprochement avec les organismes de recherche, les trois chaires de professeur junior et une forte politique d'interdisciplinarité et de fédération entre les activités de recherche. Il faut également noter un ancrage territorial important, le portage de projets emblématiques d'envergure, des plateaux techniques de plus en plus high-tech, la politique de science ouverte, et la labélisation HRS4R de l'URCA.

Des points d'amélioration ont également été identifiés : peu de projets internationaux, pas de projet européen porteur de type H2020, une attractivité et une lisibilité encore à travailler, des unités de petite taille dans certains pôles, une structuration du pôle SNI qui reste à finaliser, des thématiques de recherche non encore fédérées dans certains secteurs, l'investissement sur site des organismes de recherche, une stratégie d'innovation et de valorisation à finaliser et une qualité des publications à améliorer.

Les opportunités concernent les stratégies locales nationales et internationales autour des thématiques phares de l'université, un rapprochement potentiel avec la Lorraine, une impulsion géographique au cœur de l'Europe, des réseaux internationaux, des appels à projet, en particulier des PIA sur les pôles universitaires d'innovation, un réseau d'industriels ancrés sur les thématiques de l'établissement et les thématiques en lien avec les sciences et société et sciences participatives.

Les potentielles menaces concernent la proximité de gros centres universitaires, une dispersion thématique encore fortement présente et une charge d'enseignement importante.

Monsieur le président ajoute que les dossiers ont été approuvés par les conseils d'unité. Dans l'intérêt de l'établissement, il va notamment falloir travailler sur l'éparpillement de petites unités, par exemple, dans le domaine de la santé. Il reste encore du travail sur le pôle SNI, pour lequel il a été évoqué la mise en place d'une structure interne fédérative.

Madame Fabienne GRELLEPOIS demande des précisions sur la menace « Chercheurs et politique des organismes de recherche ».

Monsieur Christophe CLEMENT répond que certaines universités ne donnent pas de crédits récurrents, ce qui peut encourager les unités à aller chercher des financements pour assumer leur propre activité de recherche. L'URCA ne va pas retirer les crédits récurrents mais cela peut être un frein au dynamisme des unités.

Monsieur le président indique que l'établissement doit franchir un nouveau cap. Il faut que les unités aillent chercher des crédits au niveau européen. L'attribution des allocations doctorales pourrait également prendre en compte la qualité de ce qui est fait. Cela est nécessaire pour assurer l'avenir de l'établissement dans le paysage européen de la recherche.

Monsieur Hacène FOUCHAL pense qu'il est peut-être mieux d'avoir de petites unités qui publient que des grosses unités avec moins de publication.

Monsieur le président n'a pas de problème à avoir une petite unité sur un domaine de recherche de niche d'excellence. La dispersion des unités en santé n'est pas expliquée par des questions de performance des unités ou de niche d'excellence. La réflexion sur la structuration de l'offre de recherche de l'université devra prendre en compte les éléments de dispersion et les éléments de stratégie de niche.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si le calendrier pour l'évaluation et l'accréditation est le même pour la recherche et la formation.

Monsieur Christophe CLEMENT répond par l'affirmative, sauf que le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour la recherche et en septembre 2024 pour la formation.

Monsieur le président ajoute que le dépôt des projets se fera fin octobre.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande combien de temps ont les nouvelles unités en devenir pour présenter leur projet.

Monsieur Christophe CLEMENT répond que cela doit être fait dans les prochaines semaines. Ce calendrier avait été communiqué aux directeurs d'unité.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'il existe de nouvelles unités qui n'ont pas de directeur et elles n'ont pas eu connaissance de ce calendrier.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que deux unités sont concernées, la présidence va revenir vers elles.

Monsieur le président ajoute que la grille d'évaluation n'est pas encore complètement finalisée.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'en commission recherche, il a été voté par deux fois la scission de deux unités, plus pour des raisons de personne que pour des raisons scientifiques.

Monsieur le président répond que le travail fait sur la nouvelle offre de recherche est basé sur des éléments scientifiques. Les questions humaines seront réglées.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN demande plus de détails sur la courbe d'impact présentée.

Monsieur Christophe CLEMENT explique qu'il s'agit de la moyenne nationale de l'impact des publications présentée avec la courbe de l'URCA et la moyenne mondiale. Depuis 2018, l'URCA progresse de manière significative en se rapprochant du niveau national. L'URCA a rejoint en 2021 le niveau national du top 10% des meilleures publications.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que l'URCA est très au-dessus de la moyenne mondiale.

Monsieur Christophe CLEMENT répond qu'il y a tous les pays.

Monsieur Fabien LEGRAND indique qu'un accent dans le projet est mis sur l'obtention de financements internationaux, ce qui est compliqué à faire. Il demande si un accompagnement sera mis en place afin de faciliter les dépôts de projet.

Monsieur Christophe CLEMENT répond par l'affirmative, une réflexion est en cours sur le sujet. Sur les projets PIA, des moyens sont demandés pour favoriser les chercheurs qui décideraient de monter un projet européen. Il rappelle que la configuration actuelle permet au chercheur de s'occuper de la partie scientifique/réseau et aux services administratifs de proposer un accompagnement sur les montages financiers et administratifs.

Monsieur le président indique que les services ayant vocation à accompagner le dépôt de projet ont aussi vocation à bénéficier des projets. Ce n'est pas une question d'argent mais une question de performance de l'université. La performance passe également par le résultat aux appels à projets. L'objectif est d'augmenter les financements de la recherche mais pas au détriment de la performance de l'université. Des accompagnements peuvent être faits par des structures externes de l'université sur des sujets très précis. L'idée est de monter en compétences dans l'accompagnement à l'élaboration de projets de recherche.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique que la cellule projets internationaux fait du bon travail.

Monsieur Henri CADENNE indique que la bioéconomie a été identifiée comme une opportunité pour la recherche à l'URCA. Il doute que cet axe soit bénéfique pour l'URCA, en particulier avec la structure en cours de montage dans les Hauts de France avec l'UPJV et l'université Littoral qui ont déjà des partenariats avec la Belgique.

Monsieur Christophe CLEMENT indique qu'il a créé en 2012 la SFR Condorcet qui regroupe tous les établissements des Hauts de France et de l'URCA. Les liens mentionnés avec la Belgique sont également présents à Reims puisqu'il y a actuellement cinq thèses en partenariats avec l'université de Liège qui se terminent. L'URCA a également des partenariats recherche avec les universités de Mons, de Namur et l'université catholique de Louvain. Une part de l'avenir de l'URCA est en lien avec la Wallonie.

Monsieur le président indique que les deux universités se sont séparées en 2010. La Picardie et la Champagne-Ardenne ont créé toutes les structures autour de la bioéconomie. A l'échelle nationale, il faut travailler ensemble. L'URCA a également comme atout les sciences de l'ingénieur qui sont bien développées à l'URCA. L'approche pluridisciplinaire autour de la bioéconomie à l'URCA est intéressante. La bioéconomie est une révolution à venir et c'est une notion très transversale.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les rapports d'auto-évaluation des unités de recherche et leur transmission au HCERES, à l'unanimité.

5. Election des membres du collège usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Après un vote à bulletin secret, sont élus dans le collège usagers de la section disciplinaire :

- Marina DELCOURT avec 8 voix
- Valentine MANCEL avec 9 voix
- Emmanuelle MACE avec 8 voix
- Zaya LIRICE avec 11 voix
- Sasha DELABRUYERE avec 8 voix
- Nicolas LEROUX avec 8 voix
- Henry CADENNE-FEUILLETTE avec 9 voix
- Mohamad HASOUN-NAJAR avec 11 voix

6. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.